

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019

PRE-INSCRIPTION EN MAIRIE À PARTIR DU **LUNDI 5 MARS 2018**

Sont concernés les enfants qui entrent :

- en petite section de maternelle
- au CP
- et les nouveaux arrivants dans la commune.



DOCUMENTS A FOURNIR

Photocopies du justificatif de domicile, du livret de famille et le carnet de santé de l'enfant (vaccins)